



Pas d'amendes de roulage entre le 15 et le 30 septembre

Création : mercredi 12 septembre 2018 20:59

Le gouvernement reste sourd à nos appels et continue à détricoter chaque jour un peu plus notre statut et s'attaque à nos acquis sociaux.

Nous devons réagir et toucher là où cela fait mal, les finances !

Le SNPS appelle donc tous ses affiliés à ne plus rédiger de procès-verbal en matière de circulation routière, entre le 15 et le 30 septembre 2018 mais à vous limiter à une attitude éducative et à des remarques verbales envers les usagers de la route !

(sauf pour les infractions particulièrement graves liées à des comportements criminels comme les vitesses très élevées et les conducteurs en état d'imprégnation alcoolique par exemple)

Agissons, tous ensemble, pour faire cesser ces attaques sur notre statut !